

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Secrétariat Général
Bureau de la réglementation et de la Circulation
Routière

Affaire suivie par :
Marc HERNU Tel 04.75.79.28.05
Nathalie EISENBERG Tel 04.75.79.28.20

courriel : pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr
pref-permis-de-conduire@drome.gouv.fr

Valence, le 12 SEP. 2017

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département

En communication à :

- Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Die

Objet : Délivrance des titres : cartes grises et permis de conduire.

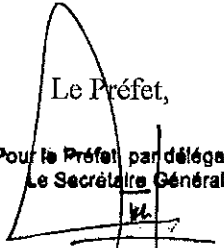
Pour faciliter l'accès aux démarches de vos usagers, je vous informe que les modalités d'accueil en Préfecture ont évolué :

- Service d'immatriculation des véhicules : l'accueil en Préfecture a lieu **uniquement sur rendez-vous** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h 30 à 12h 30 avec inscription préalable sur le site de la Préfecture : <http://www.rdv.drome.gouv.fr/>. Le service est également joignable par messagerie à l'adresse suivante : pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr

- Service des permis de conduire : l'accueil en Préfecture a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 uniquement pour déclarer la perte d'un permis ou pour sa remise, les autres opérations pouvant être réalisées par téléprocédure sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>. Le service est également joignable par messagerie à l'adresse suivante : pref-permis-de-conduire@drome.gouv.fr.

La plupart des démarches sont désormais en ligne sur le site de la préfecture de la Drôme : www.drome.gouv.fr rubrique « Démarches en ligne ». Les usagers peuvent utilement en être avisés par vos soins.

Bien cordialement,

Le Préfet,
Pour le Préfet par délégation
Le Secrétaire Général

Frédéric LOISEAU